



**Mairie de CERBERE
66290**

Tél. 04.68.88.41.85
Fax. 04.68.88.47.64

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cerbère, le 4 mars 2021

Monsieur Christian GRAU
Maire de CERBERE

A

Monsieur le Président du Centre de Gestion
Service Comité Technique
35 Boulevard Saint Assiscle
Centre Del Mon – B.P. 901
66901 PERPIGNAN Cedex

Objet : Demande de saisine du comité technique

Monsieur le Président,

Par le présent courrier, je me permets de vous faire une demande de saisine dans le cadre de deux dossiers que je souhaite soumettre pour avis au comité technique placé auprès du Centre de Gestion.

X En effet, la commune a souhaité procéder dans un premier temps à une mise à jour de son tableau des effectifs par la prise d'une délibération faisant correspondre le nombre de postes prévus et le nombre pourvus.

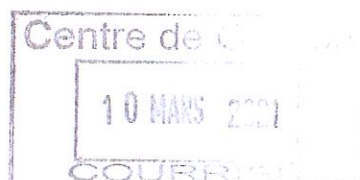
En outre, nous avons procédé à la rédaction du règlement intérieur de la collectivité et souhaitons vous le soumettre également pour avis.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,



Christian GRAU



N° 007/2021

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Procurations : 1
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Convocation : 03/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE
CERBERE
 Séance du 10 février 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix février à 16 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CERBERE dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans un lieu modifié et désormais situé au sein de la salle Clausells située au 23 avenue du Général de Gaulle à Cerbère afin de respecter les dispositions relatives à la lutte contre la contamination et la propagation du COVID-19, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian GRAU.

Présents : MM. Christian GRAU, Françoise BASTELICA, Jérôme CANOVAS, Marie ARIZA, Luis ARES, Violaine MARIANNE, Daniel GALY, Marie CABASSOT, Jean-Louis MARQUES, Boris IGONET, Carole DUCIEL, Yannick CONEGERO, Michel BIAL, Régine LEVACHER.

Procurations : Madame Claire KIRCH à Monsieur Yannick CONEGERO

Absents excusés : Madame Claire KIRCH

Monsieur Boris IGONET a été nommé Secrétaire de Séance

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs de la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune dispose d'un tableau des effectifs avec un nombre d'effectif prévu et un nombre d'effectif pourvu.

Le montant des effectifs prévus permet de déclarer, par grade, le nombre de poste en capacité d'être pourvus et donc rémunérés. Le nombre d'effectif pourvu correspond à la réalité des effectifs de la commune.

Il apparait que le tableau des effectifs actuellement en vigueur propose un nombre d'effectif prévu bien au-delà de la réalité, et de la capacité de rémunération de la commune.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la révision du tableau des effectifs afin que les chiffres entre effectif prévu et effectif pourvu soient en adéquation.

Il convient donc de procéder à la suppression des postes non pourvus afin d'avoir un aperçu cohérent des effectifs communaux :

- 1 poste de rédacteur
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif

- 1 poste de gardien de police municipale
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 10 postes d'adjoint technique territorial.

Le tableau serait alors révisé comme suit :

Grade	Effectif prévu	Effectif pourvu
Personnel titulaire		
Filière Administrative		
Attaché	1	1
Adjoint Administratif Principal de 2eme classe	3	2
Adjoint Administratif	3	2
Filière Police municipale		
Brigadier-chef principal	2	2
Filière Technique		
Adjoint technique principal 1ère classe	5	5
Adjoint technique principal 2ème classe	4	4
Adjoint technique	10	8
Adjoint technique (26H00)	1	1
Total	27	25
Personnel contractuel		
Emplois non permanents		
Article 3-2° L..84-53 du 26/01/1984		
Adjoint technique territorial	5	5
Total	5	5

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De procéder à la révision du tableau des effectifs comme exposé ci-dessus.

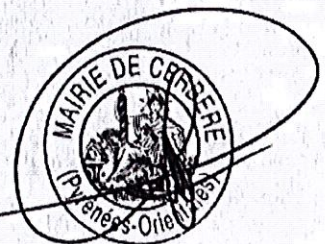
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Délibération prise l'unanimité des membres présents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian GRAU



Certifié exécutoire

Transmis à la Sous-Préfecture P.O. le
 porteur
 Affiché / Notifié le

par pli n°

par